

Créer son entreprise en Suède



Vous pouvez commander ou télécharger au format PDF **les publications de l'Agence suédoise pour la croissance économique et régionale (Tillväxtverket)** à l'adresse : tillvaxtverket.se/publikationer. Vous y trouverez également des documents de l'Agence suédoise pour le développement de l'entreprise (Nutek).

© **Tillväxtverket**

Stockholm, octobre 2017

Production : Ruth

Impression : ISBN 978-91-88601-38-4

Version numérique : ISBN 978-91-88601-37-7

Info 0692

**Pour toutes questions sur cette publication,
veuillez contacter :**

Sara Strandqvist

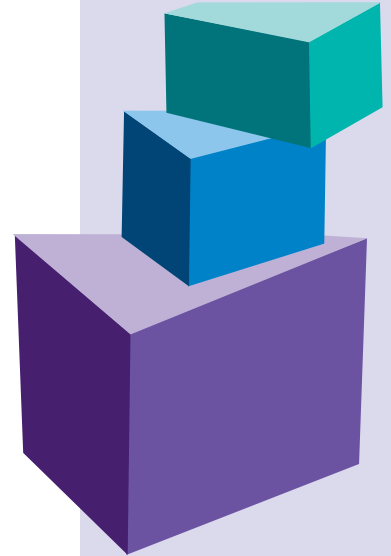
Téléphone, standard 08-681 91 00

Vous êtes demandeur d'asile

Vous pouvez créer votre entreprise pendant l'instruction de votre demande d'asile. La première étape consiste à adresser une demande de rattachement au régime d'imposition des entreprises à l'Agence suédoise des impôts (*Skatteverket*). En effet, en tant que chef d'entreprise, vous serez soumis à l'impôt des entreprises. Une fois votre demande acceptée, Skatteverket vous attribuera un numéro de coordination. Ce numéro est attribué aux personnes qui ne possèdent pas de numéro personnel. Il vous sera nécessaire pour créer votre entreprise en Suède en tant que demandeur d'asile.

VEUILLEZ NOTER

Avant de prendre la décision de créer votre entreprise, sachez qu'un entrepreneur demandeur d'asile ne peut pas changer de parcours administratif en cas de rejet de sa demande d'asile. En revanche, un demandeur d'asile employé depuis quatre mois avec une promesse de maintien dans l'emploi d'au moins 12 mois peut changer de parcours administratif en cas de rejet et demander un permis de travail.





Vous êtes titulaire d'un permis de séjour

Si vous avez obtenu un permis de séjour permanent ou provisoire, vous devez dans les plus brefs délais vous enregistrer à l'état civil auprès de Skatteverket. L'enregistrement à l'état civil est nécessaire pour pouvoir suivre des cours de suédois pour étrangers (sfi) et bénéficier du système de sécurité sociale. L'inscription à l'état civil vous permet également d'obtenir un document d'identité suédois, nécessaire par exemple pour ouvrir un compte en banque.

VEUILLEZ NOTER SI VOUS AVEZ UN PERMIS DE SÉJOUR PROVISOIRE

Un titre de séjour valable trois ans est délivré aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Pour les bénéficiaires du statut conféré par la protection subsidiaire, le titre de séjour est valable 13 mois.

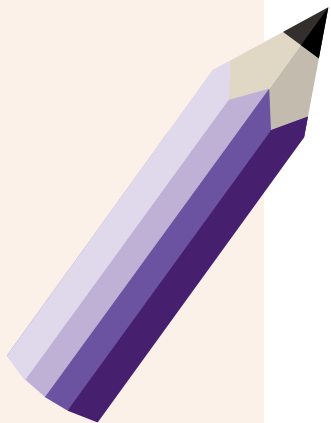
Si vous survenez à vos besoins grâce à votre entreprise, vous pourrez faire une demande de permis de séjour permanent à l'expiration de votre titre de séjour provisoire. Notez toutefois que les autorités auront plus de difficultés à évaluer votre capacité à survenir à vos besoins si vous êtes entrepreneur plutôt qu'employé.

Vous êtes demandeur d'asile, titulaire d'un titre de séjour provisoire et entrepreneur

Si vous êtes demandeur d'asile, titulaire d'un titre de séjour provisoire et que vous survenez à vos besoins grâce à votre propre entreprise, vous pouvez dans certains cas obtenir un titre de séjour permanent.

POUR OBTENIR UN TITRE DE SÉJOUR PERMANENT, VOUS DEVEZ :

- ▶ apporter la preuve que vous êtes qualifié dans votre secteur et avez déjà une expérience en tant que chef d'entreprise
- ▶ attester de connaissances appropriées en suédois ou en anglais
- ▶ attester de votre rôle de chef d'entreprise, de vos responsabilités et de votre participation à hauteur d'au moins 50 % dans l'entreprise
- ▶ justifier de votre capacité à survenir à vos besoins et de la disponibilité d'un capital suffisant pour faire fonctionner votre entreprise et survenir à vos besoins pendant une durée d'au moins deux ans. Les revenus de plusieurs emplois peuvent venir s'ajouter à ceux de votre entreprise.



N'ATTENDEZ PAS L'EXPIRATION DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR POUR FAIRE VOTRE DEMANDE

Il est important de demander la prolongation de votre titre de séjour provisoire dans les trois mois avant son expiration.

L'Office national suédois des migrations (*Migrationsverket*) peut statuer sur votre demande de titre de séjour permanent au plus tôt le lendemain de la date d'expiration de votre titre de séjour provisoire.

Si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier d'un titre de séjour permanent, en tant qu'entrepreneur, vous pouvez toutefois obtenir une prolongation de votre titre provisoire si vous avez encore besoin d'une protection.

Consultez le site Web migrationsverket.se pour en savoir plus sur les démarches à effectuer et les documents à envoyer avec votre demande.

Aides supplémentaires

ARBETSFÖRMEDLINGEN

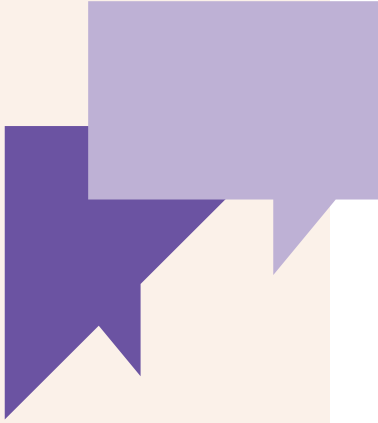
Dans certains cas, vous pouvez bénéficier du soutien et de l'aide de l'Agence pour l'emploi (*arbetsförmedlingen*) pour la création de votre entreprise dans le cadre du programme « Stöd till start av näringsverksamhet » (Soutien à la création d'entreprise). Arbetsförmedlingen étudiera votre projet et votre plan d'entreprise afin d'en évaluer la viabilité. Rapprochez-vous de votre conseiller pour savoir si vous êtes éligible.

Les aides proposées peuvent inclure :

- ▶ Un stage dans le métier/secteur de votre future entreprise
- ▶ Une formation avec interprète sur les règles applicables aux entrepreneurs en matière de fiscalité, de comptabilité et d'autorisations selon les secteurs
- ▶ Du mentorat et des conseils individualisés dans votre langue maternelle
- ▶ Des mises en contact et du réseautage dans différents secteurs
- ▶ Un suivi de votre activité dans votre langue maternelle.

Vous trouverez plus de renseignements sur le programme d'Arbetsförmedlingen à l'adresse :

arbetsformedlingen.se/startaaget



CONSEILLERS

Il peut être judicieux d'obtenir des conseils avant de vous lancer dans la création de votre entreprise. Le centre de conseils de l'IFS (Association internationale des entreprises en Suède) aide particulièrement les personnes qui ne sont pas nées en Suède à créer leur entreprise. Ce service gratuit est fourni dans plusieurs langues dans différentes villes du pays. Pour en savoir plus, consultez la page Web : ifs.a.se

Sur le site verksamt.se/web/international/find-advisors, vous trouverez une liste de conseillers à contacter.

VERKSAMT.SE

Le site verksamt.se contient des informations sur la création d'entreprise en Suède. Des informations en anglais sont également disponibles à l'adresse : verksamt.se/web/international.

Pour en savoir plus

BROCHURE « STARTA FÖRETAG »

La brochure « Starta företag » (créer son entreprise) contient de plus amples informations sur la création d'entreprise. Elle est disponible en suédois, anglais et suédois simplifié. Toutes les versions sont disponibles à l'adresse : verksam.se/fundera/starta-foretag-broschyren

CRÉER SON ENTREPRISE SANS APPORT

Le livre « Starta företag utan pengar » (créer son entreprise sans apport) contient des témoignages d'entrepreneurs. Vous y trouverez de nombreux conseils. Le livre est disponible en suédois, anglais, persan et arabe. Toutes les versions sont disponibles à l'adresse suivante : tillvaxtverket.se/startaforetag-utan-pengar



Tillväxtverket

Agence suédoise pour la
croissance économique
et régionale

Tél. 08-681 91 00
tillvaxtverket.se

